



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Quelle sera l'influence des changements climatiques dans
les efforts de lutte contre la pauvreté ?

Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Gatineau (Québec)
K1A 0G4
Tél.: (819) 997-5006
Sans frais : 1-800-230-6349
Télécopieur : (819) 953-6088
(Pour les malentendants et les personnes atteintes
de troubles de la parole (ATS) seulement: (819) 953-5023
Sans frais pour les malentendants et les personnes atteintes
de troubles de la parole (ATS) seulement : 1-800-331-5018)
Courriel : info@acdi-cida.gc.ca

Canada 

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Quelle sera l'influence des changements climatiques dans les efforts de lutte contre la pauvreté ?

Pauvreté et environnement

L'environnement touche les pauvres dans trois aspects clés de la pauvreté : moyens de subsistance, santé et vulnérabilité.¹

Moyens de subsistance : Les pauvres dépendent habituellement davantage de l'environnement et de l'utilisation directe des ressources naturelles, par exemple les terres agricoles, les forêts et les stocks naturels de poissons. Voilà pourquoi ils sont les plus durement touchés en cas de détérioration de l'environnement ou d'accès nul ou limité aux ressources naturelles.

Santé : L'environnement local peut affecter la santé humaine de diverses façons, notamment l'absence d'accès à l'eau potable, la détérioration des terres laquelle entraîne l'insécurité alimentaire, la pollution atmosphérique et les maladies — toutes de grandes sources de problèmes de santé pour les pauvres des pays en développement.

Vulnérabilité : Les pauvres sont ceux qui sont les plus souvent exposés aux risques environnementaux et aux catastrophes naturelles, car ils vivent dans des établissements plus exposés. Ils dépendent davantage du climat et des conditions environnementales locales propices à l'agriculture et souvent n'ont pas les moyens de se protéger ou la capacité de gérer les changements et les risques environnementaux.

Effets des changements climatiques sur les pauvres

Les effets des changements climatiques devraient intensifier la détérioration et les stress environnementaux, posant un obstacle de taille à la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité des pauvres. Voici quelques exemples de ce que pourraient signifier les changements climatiques pour les pauvres de par le monde :

- fréquence accrue de phénomènes météorologiques extrêmes, risque accru pour la santé et pertes de vies humaines et de biens. Quand l'ouragan Mitch a frappé l'Amérique centrale en 1999, par exemple, il a provoqué au Nicaragua et au Honduras des pertes équivalent au produit intérieur brut combiné de ces pays. Par leur envergure, ces pertes font qu'il est plus difficile de lutter contre la pauvreté et d'atteindre les Objectifs de développement du millénaire (ODM);
- relèvement des niveaux des mers et donc, risques accrus pour la santé, pertes et dommages aux biens et aux moyens de subsistance le long des côtes. C'est un problème de taille pour ceux qui vivent dans ces zones à risque. Les petits États insulaires en développement (PEID) et les zones basses du littoral, par exemple le Bangladesh, sont des exemples tout indiqués de zones qui seront vulnérables en raison de la hausse de niveau des mers;
- diminution de la biodiversité, qui peut nuire à la disponibilité d'aliments, de fibres et de médicaments au niveau local, et éventuellement avoir des effets sur les ressources dont disposent les pauvres pour conserver leurs moyens de subsistance, leur santé et leurs activités génératrices de revenus;
- déplacement des zones climatiques, qui pourrait entraîner une fréquence accrue de maladies portées par l'eau et d'autres vecteurs, notamment le paludisme, dans les régions auparavant à l'abri de ces maladies. Actuellement, environ 40 % de la population mondiale risque de contracter le paludisme et on prévoit que cette proportion passera à 80 % d'ici 2080,²
- amplification des sécheresses et de la désertification, ce qui pourrait se traduire par des saisons de culture plus sèches et une diminution des quantités d'aliments récoltables. Cette situation pourrait poser de graves problèmes aux pauvres dans leur lutte pour la sécurité alimentaire.³

¹ Department for International Development (DFID) et coll., 2002. *Linking Poverty Reduction and Environmental Management: Policy Challenges and Opportunities*.

² Department for International Development (DFID), 2004. *Climate Change and Poverty: Making Development Resilient to Climate Change*.

³ La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (Sommet mondial de l'alimentation, 1996). Cette définition est fondée sur trois concepts fondamentaux de la sécurité alimentaire : la disponibilité (approvisionnement physique), l'accessibilité (capacité de se procurer de la nourriture) et l'utilisation (capacité de transformer la nourriture en produits nutritionnels voulus).

Que peut-on faire ?

Il existe diverses mesures possibles pour résoudre les difficultés que posent les changements climatiques à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, et cela, à l'échelon local et au niveau des responsables de l'élaboration des politiques.

Adaptation : L'un des moyens d'éviter à l'échelon local les risques et les conséquences des changements climatiques est de faciliter les évaluations de vulnérabilité et les stratégies d'adaptation dans les collectivités locales, tout en réduisant la vulnérabilité des pauvres et en améliorant leur santé et leurs moyens de subsistance. Ainsi, les petits États insulaires des Antilles et de l'Océanie sont particulièrement vulnérables aux effets de la hausse des niveaux des mers et aux catastrophes naturelles. En tenant compte des risques supplémentaires posés par les changements climatiques dans la gestion des risques de catastrophes et par l'appui local aux systèmes de pré-alerte, les collectivités pourront atténuer les risques des situations météorologiques extrêmes et les pertes qui en découlent au niveau du logement et des ressources, de sorte que les menaces au développement économique et les coûts de remise en état seront moindres.

Atténuation : Par un meilleur accès des ménages aux énergies renouvelables, on peut à la fois réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la santé des pauvres par une meilleure qualité de l'air intérieur. La gestion durable des terres et des forêts peut aussi contribuer à atténuer les changements climatiques par le piégeage du carbone et l'amélioration des moyens de subsistance des pauvres. Ainsi, en Indonésie, certaines régions souffrent en permanence du déboisement, de la contrebande de bois et de la conversion des zones forestières traditionnelles assurant le gagne-pain des collectivités en plantations commerciales de palmiers. Les collectivités locales veulent avoir un meilleur contrôle sur l'aménagement durable de leurs terres et de leurs ressources forestières. Les projets qui visent à emprisonner le carbone par l'utilisation des sols, les changements dans la politique d'affectation des terres et la foresterie répondent bien aux besoins des collectivités et atténuent les changements climatiques.

Renforcement des capacités : En renforçant la capacité des pays en développement de prendre part aux efforts de lutte contre les changements climatiques, notamment des mécanismes comme le Mécanisme pour un développement propre (MDP) issu du Protocole de Kyoto, on renforcera non seulement la capacité des pauvres de tirer parti des perspectives de développement économique offertes par ces initiatives, mais on instaurera en outre un climat favorable à l'investissement et aux transferts technologiques dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques. Le renforcement des capacités est à l'origine de toute une gamme d'avantages de développement, notamment le raffermissement des institutions et des organisations de la société civile et l'amélioration de la planification et des prises de décisions en matière d'environnement.

Planification à long terme : L'intégration des aspects des changements climatiques dans la planification à long terme peut faire en sorte que les mesures de réduction de la pauvreté soient durables. Ainsi, en intégrant l'adaptation aux changements climatiques aux stratégies de développement durable et de lutte contre la pauvreté, on peut atténuer les risques et veiller à une approche coordonnée à ces questions.

Initiatives du Canada

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) agit contre les changements climatiques dans sa programmation environnementale régulière et par l'entremise d'un fonds spécialisé, le [Fonds canadien de développement pour le changement climatique](#) (FCDCC).

Par sa programmation régulière, l'ACDI a œuvré dans nombre de secteurs, notamment la gestion de l'eau, l'agriculture, la conservation des ressources naturelles, la gestion des zones côtières et le renforcement des capacités en matière d'environnement, autant d'aspects permettant de relever les enjeux des changements climatiques dans les pays en développement.

À titre d'exemple, l'ACDI appuie le Projet de remise en état de l'environnement et de sécurité alimentaire, au Mali, où plusieurs années de sécheresse et de désertification sont devenues les principales causes de l'insécurité alimentaire dans la région. En raison d'une décentralisation politique, la gestion des terres est désormais une responsabilité locale. Le projet vise à renforcer la capacité des institutions locales décentralisées en matière de gestion écologique des

ressources naturelles et à appuyer certaines interventions environnementales en ce qu'elles touchent l'adaptation aux changements climatiques, la désertification et l'amélioration de la production alimentaire.

En 2000 était créé le FCDCC, dont les objectifs étaient expressément d'intervenir au niveau des changements climatiques dans le cadre du mandat de l'ACDI touchant le développement durable et la réduction de la pauvreté. Le FCDCC subventionne des projets dans toutes les régions du monde en développement, notamment les pays particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, par exemple les petits États insulaires de l'Océanie et des Antilles et les pays sujets à la sécheresse de l'Afrique subsaharienne. Voici les objectifs de ces projets :

1. Relever la capacité des collectivités locales de s'adapter aux répercussions des changements climatiques.
2. Réduire les émissions par le transfert de technologies propres.
3. Renforcer la capacité locale, à l'échelon des collectivités ainsi qu'à l'échelon national, afin que les pays participent davantage aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.
4. Piéger le carbone dans des puits de carbone de façon à réduire efficacement les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, tout en améliorant les pratiques agricoles et en favorisant des pratiques forestières durables.

Parmi les résultats encourageants de ces activités, il faut mentionner une augmentation de la sécurité des moyens de subsistance et des perspectives de réduction de la pauvreté, une amélioration locale de la qualité de l'air, des sources nouvelles et meilleures d'énergie électrique dans les régions éloignées et une meilleure compréhension des vulnérabilités spécifiques et des techniques d'adaptation aux répercussions locales et particulières des changements climatiques.